

ARMES ET MODIFICATIONS AGREES

POUR LE TIR SPORTIF AUX ARMES RÉGLEMENTAIRES

1°) FUSILS A RÉPÉTITION MANUELLE :

Version Standard :

Aucune modification sauf re-chambrage et re-canonnage standard permettant le classement dans l'ancienne réglementation en 5ème catégorie avec le calibre agréé. Ni dioptré, ni lunette. La commission TAR travaille pour la saison à venir à la constitution d'une liste des améliorations autorisées. Les versions courtes réglementaires des armes citées sont admises, par exemple : carabines de cavalerie, etc...

- Lebel 1886/93 & R-35, Berthier Mle 1907, 07/15, 07/15 Mod. 1916, 07/15 Mod.1934, Mle 1890,
- Mle 1892 & 92/16
- MAS 36, MAS 36 LG 48, MAS 36/51, MAS 36 CR 39
- Lee Metford, Long Lee Enfield, Lee Enfield SMLE Mk I, Mk III & Mk III*, Lee Enfield n° 4 & n° 5
- Enfield Pattern-14
- Springfield 1903-A1 & 1903-A3, US 17
- Winchester 1895 US & russe
- Krag-Jorgensen 1898 US, Krag 1889 danois, Krag 1894 norvégien
- Mauser : Gewehr 1898, Karabiner 98a & 98b, Karabiner 98 K, Gewehr 33/40 & 98/40, VZ 24 & VZ33 tchèques, VZ 29 polonais, Mod. 1893 espagnol, Mod. 1895 chilien, Mod. 1896 & 96/38 suédois, Mod. 1889, 89/36 & Mod. 1935 belges, Mod. 1908 brésilien, Mod. 1909 péruvien, Mod. 1924 serbe, Mod. 1948 yougoslave, Mod. 1310 iranien, Mod. 1904 Vergueiro
- Gewehr 1888
- Schmidt-Rubin 1889, 1911 & K-31
- Mannlicher 1895 autrichien, Mannlicher 1895 hollandais & roumain
- Kropatchek 1886
- Mossine-Nagant 1891, 91/30, 91/38 & 91/44 russes
- Mossine Nagant Mod. 1928, 28/30 & Mod. 1939 finlandais
- Arizaka Type 30, Type 38 & Type 99
- Carcano Mod. 1891, 1938 & 1941
- Les fusils Mauser espagnol : modèle carabine 1895, mousqueton 1916, fusils 1943 & 1944, et les versions converties en calibre 7.62 NATO dans les années 1960 : FR-7, FR-8, T_1916 II.

2°) FUSILS SEMI AUTOMATIQUES

Version Standard :

Aucune modification sauf rechambrage et recanonnage. Ni dioptré, ni lunette. En catégorie B. Les versions courtes réglementaires des armes citées sont admises, par exemple AK-SU, SIG 551 ou 552, AR15 M4, etc.... La commission TAR travaille pour la saison à venir à la constitution d'une liste des améliorations autorisées.

- FSA Mle 1917, MAS Mle 1944, Mle 1949 & Mle 49/56, FAMAS
- Garand, Johnson Mod. 41, M-14 & M-1A (frein de bouche interdit), US M-1
- AR-10, AR-15 (NB : les versions d'AR-15 admises sont détaillées dans une annexe distincte)
- SIG-Manurhin 540 & 542 (NB : les versions civiles des SIG-Manurhin peuvent ne pas comporter de cache-flamme)
- Gewehr 41 Walter, Gewehr 43, FG 42, StG 44, Heckler & Koch G3, HK 33
- SA-FN Mod. 1949, FN-FAL, FN-CAL, FNC

- Tokarev SVT-38 & SVT-40, SKS Simonov, AK 47 & AKM, AK-74
 - Beretta BM-59, Beretta 70, Galil, SIG 510 & StG 57, SIG 550 (StG 90), CETME, Valmet M-76, VZ 58, VZ 52, AGm 42 & Hakim
- NB : les fusils suédois AGm 42 sont admis uniquement dans leur calibre d'origine 6,5 Mauser (6,5x55).

3°) FUSILS MODIFIÉS

Fusils modifiés avec optique :

Toutes armes listées dans l'Annexe A (cf. paragraphes I et II), dès qu'elles ont été modifiées. Ces modifications doivent être réglementaires ou proches. (dioptré, lunette, visée match, etc...)

La catégorie "fusils modifiés" comprend des armes recevant une visée métallique de match militaire, ou bien une lunette réglementaire (ou sa réplique conforme, y compris le montage) dont le grossissement est indiqué.

Les fusils à lunette peuvent être équipés le cas échéant, d'un appui-joue du modèle réglementaire ou de sa reproduction conforme.

- Enfield n° 4 : Mod. 1932-x3
- Pattern 14 : Aldis-x2,5 & Periscopic Prism-x3
- Springfield 1903 A1: Unertl x7,8, Winchester A5 x5
- Springfield 1903-A4 : Mod. 73-x2,5 & Weaver 330-x2,5
- Mauser 98 K : ZF 39-x4, ZF 41-x1,5 (NB : divers modèles de lunettes d'origine civile ont été montés d'origine sur les Karabiner 98 K, grossissement jusqu'à x6).
- Mauser Mod. 1896 : Ajack-x4 & AGA-x3
- Mossine-Nagant 1891/30 : PU 42-x3,5 & PE 31-x4 (PE 31/37 idem)
- Tokarev SVT-40 : PU 42-x3,5
- Schmidt Rubin K-31/43 : Kern-x1,8 & Kern-x2,8
- FAMAS : Scrome J4 x4, +APX-L 806-x3,85
- MAS Mle 1949 & 49/56 : APX-L 806-x3,85 (Mle 1953 idem)
- Garand M-1C : M 82-x2,5 & Lyman Alaskan-x2,5
- Garand M-1D : M 84-x2,2
- M-14 & M-1A : Leatherwood ART-x3/9 (NB : la lunette ART possède un grossissement variable)
- AR-15 : Colt-x3 & Colt-x4, Trilux x4
- Gewehr 43 : ZF 4-x4
- Heckler & Koch G3 & HK-33 : Hensoldt-x4
- SIG-Manurhin : Hensoldt-x4
- SIG 550 : Hensoldt-x6, Kern x6, Hensoldt x4
- FAL : OIP-x3,6 & Hensoldt-x4, Trilux-x4
- SA-FN 49 : OIP-x4
- Steyr AUG : AUG-x1,5
- Enfield L-85 : SUSAT-x4
- AK-47 & AKM, AK-74 : POSP x4, x6 & x8

Fusils avec visée métallique pour match militaire :

- MAS Mle 1949/56 : hausse et guidon MSE NB : la version MSE reçoit une crosse avec poignée pistolet et appuie joue
- Mauser 98 K : dioptrés Stötzer & Elite/Hege

- Schmidt-Rubin K-31 : dioptrés et guidons Waffenfabrik & Wyss, hausses Grünel, Fürter & Hammerli
- Mauser Mod. 1896 : dioptrés Elit, Söderin, CG-GF, Helquist, hausses Pramm, Sikte SM & M-58, Vasteras NB : de nombreux autres modèles d'organes de visée Match existent pour le K-31 et le Mauser Mod. 1896
- Garand National Match : hausse & guidon NM 1/2 minute d'angle
- M-14 & M-1A National Match : hausse & guidon NM 1/2 minute d'angle
- AR-15 : hausse & guidon NM 1/2 & 1/4 minute d'angle
- Lee Enfield Mk III & n°4 : dioptrés BSA, Parker-Hale & A.Parker, dioptré Cooney (sur Lee Enfield Mk III)
- Springfield 1903 National Match : dioptré Lyman 48
- US-17 & Enfield Pattern 14 : dioptrés BSA, Parker-Hale & A.Parker, NRA 1946
- Sig 550 (Stg 90) dioptré SIG, SIG Fass 57 dioptré SIG

En calibre réglementaire ou proche du réglementaire, de 5,45 mm à 8,3 mm. Voir liste « CALIBRES » en fin de règlement 2020 Règles du Tir aux Armes Réglementaires PAGE 18

4°) ARMES MONOCOUP ET A REPETITION MANUELLE EN CALIBRE 22LR

- Aucun dioptré ne peut être monté sur ces armes si celui-ci n'a pas été monté d'origine
- 1/ Gras retubé en cal. 5,5 mm, Lebel dit "scolaire" et carabines genre "la Française" d'après le fusil Mle 1886- 93, Berthier Mle 1916, MAS 36 TR, MAS 36 FUSTAN, MAS 45, Falke
 - 2/ Mauser Mod. 340, 350 & Mod. 410 & 420, Mauser DSM 34 & KKW-Klein Kaliber Wehrsportgewehr de fabrications diverses (Gustloff, Walther, etc.) d'après le fusil Mauser Kar 98 K, Mauser 45, Anschütz Mod. 54, Suhl KKW 1001, CG-63 dit Junior, Hammerli 552
 - 3/ Steyr Mod. 1896 & 1898 portugais, Mauser Mod. 48/52, Mod. 56, Mod. 57 & 58 MK yougoslaves, Mauser FN-ABL belge & Mod. 98 K israélien
 - 4/ Martini-BSA & Martini-Greener, Lee Metford, War Office "Miniature rifle", Lee Enfield Mk III*, Lee Enfield n° 4 retubé en n° 7 ou en n° 9, Lee Enfield n° 8
 - 5/ Mossin-Nagant Vz 48, Lampagiar, Norinco 33-40, Cugir 56 & 69, TOZ 8.1
 - 6/ Winchester "Winder Musket", Winchester 52 & 75, Springfield 1922, 1922-M1 & M2, Mossberg 42 MB, M-44 & 144 US, Remington 513 T & 521 T, Remington 511 P & 541-X, Stevens 416-T
 - 7/ Toutes conversions amovibles, monocoup ou avec chargeur, établies pour fusils à répétition manuelle, par ex. : Erma Mod. 1924 & Voere, pour Mauser 1898
 - 8/ Tous fusils à répétition manuelle retubés (Schmidt-Rubin K-11 & K-31, MAS 36, Krag-Jorgensen, Mauser Mod. 1896 & 96/38 suédois, etc.) monocoup ou avec chargeur. NB : l'aspect extérieur de l'arme d'origine doit être préservé
 - 9/ Tous fusils à répétition manuelle transformés pour l'usage de cartouches-relais type MAS 36 TR ou Cavalti
 - 10/ Carabine ERMA modèle 57
 - 11/ Carabine CZ 455 CAMP NB : l'aspect extérieur de l'arme d'origine doit être préservé.
 - 12/ BSA 12, BSA 9 Military Pattern, Parker-Hale CMT 2, Conversion Bonehill sur base Martini-Henry IC1
 - 13/ BRNO No.4 uniquement en version réglementaire (marquage SVAZARM)

5°) CARABINES SEMI-AUTOMATIQUES CALIBRE 22 LR (CATEGORIE B)

Toutes les carabines semi-automatiques en calibre 22 LR ayant l'apparence d'une arme militaire sont autorisées.

Tous les types de visée sont autorisés avec ou sans réducteur de son.

Le poids de départ, minimum, est fixé à 1,360 kg en dérogation à l'article 3.2.4, pour les armes semi-automatiques fabriquées en calibre .22 LR. Pour les armes semi-automatiques fabriquées en tous autres calibres et équipées d'une conversion en calibre .22 LR, le poids reste fixé à 2 kg.

6°) ARMES DE POING STANDARD :

PISTOLETS ou REVOLVERS : Armes standard, organe de visée fixes et ouverts. La CNS TAR établira une liste exhaustive des armes autorisées pour la saison 2020/2021. Calibres réglementaires de 7,62 à 11,60

ARMES OU ELEMENTS NON AUTORISES :

- Tous les pistolets dont la longueur du canon excède 13 cm, s'ils ne figurent pas dans la liste ci-dessous. ex : GLOCK 34 et 35, AMT long slide et autres
- Tous systèmes de contrepoids rajoutés,
- Tous systèmes de compensation de recul,
- Tout allègement de l'arme non d'origine,
- Tous revolvers dont la longueur de canon excède 15,5 cm s'ils ne figurent pas dans la liste ci-dessous,
- Tous systèmes ajoutés sur l'arme ou sur la main permettant une meilleure préhension ex : pâte adhérente, papier de verre, et autres
- Tous systèmes de visée de type laser et fibre optique,
- Toutes les crosses en matière souple ou comportant un appui-paume sont interdites (ex : type Pachmayr, Hogue...).
- Les MAS G1 n'ayant pas subi la modification empêchant la partie arrière de la culasse de s'échapper en cas de rupture
- Puits, sabots et rallonges de chargeur

Les armes suivantes sont admises par dérogation :

- Luger P08 marine et artillerie
- Mauser 1896 et 1912
- GP 35 Capitan
- Webley&Scott self Loading

CALIBRES AUTORISES:

- 7,65 Browning (32 ACP) – 7,65 Long - 7,62 Nagant - 7,65 Parabelum – 7,62 Tokarev - 7,63 Mauser - 7,65 Mannlicher
- 8mm 1892 – 8mm Roth Steyr (8,2mm Roth M7) – 8mm Gasser – 8mm Nambu
- 38 Long Colt (38 Colt Navy, 38 Long CF) – 38 Spécial – 38 Smith et Wesson – 380 British - 9mm Parabelum – 9mm Browning court (9x18) – 9mm Browning long – 9mm Largo – 9mm Makarov – 9mm Mauser long – 9mm Glisenti – 9mm Steyr
- 45 acp – 45 Rim – 45 Colt – 455 Webley - 455 sl (455 Webley auto, 455 Webley & Scott). –

Les armes chambrées en 357 Magnum sont autorisées si elles utilisent la munition de 38 Spécial.

7°) ARMES HISTORIQUES :

Les armes autorisées sont les armes militaires authentiques suivant la liste ci-dessous. Les versions récentes de ces armes ne sont pas autorisées.

Les armes historiques sont définies comme suit :

Armes ayant été en dotation dans une armée en conflit jusqu'en 1970 et ayant été conçue après 1886, dans leur état et dans leur calibre d'origine, soit :

- ARMES : GLISENTI mod 1889, GLISENTI mod 1910, BRIXIA mod 1913, BERETTA mod 1915, 1934, 1935, 1951
- LUGER P 08 marine et artillerie, LUGER 1908 bulgare, MAUSER 1896 et 1912, WALTHER PP et PPK, MAUSER Hsc, 1896, 1912
- LUGER 1908, WALTHER P 38 et P1, MAUSER 1910, SAUER&SOHN mod 30 et 38 - GP 35 (modèle « Capitan »), WEBLEY&SCOTT self loading (modèle aviation hausse réglable de 50 à 200 mètres) ENFIELD N°2 MK1 et commando,
- WEBLEY MK1 à MK VI – MK IV 38 – FOSBERY,
- COLT 1911 et A1, COLT 1889-1892-1905-1907-1917, S&W 1917-38/200 et Hand Ejector, - BROWNING 1900-1910/22, GP 35,
- ASTRA 300- 900, STAR mod 30 et Mod B,
- BALLESTER-MOLINA,
- VZ 22-24-27-38
- RADOM VIS35,
- NAGANT 1895, TOKAREV TT30 et TT33, MAKAROV,
- LAHTI L35, - TOKAGYPT 58,
- RAST GASSER 1898, ROTH-STEYR M1907, STEYR 1912, MANNLICHER Mod1901 et 1905, FROMMER STOP Mod 1912
- NAMBU Mod 14 et 94,
- Revolver 1892 et 92 espagnol, mas 35S et A, mas ou mac 50, pistolet ruby, star, UNIQUE R51- C, MAB C – D et R, MAB P15, Bergmann Bayard 1908, 1910-21, Astra 400 et 600, Star 1914, Browning 1903 et 1910, Unique mod17, Savage 1907, Dreyse 1907, Kongsberg 1914, Colt 1903-1909, M40 Husqvarna, S8W K38/200 Military Polia, Stechkin.

Liste V2 à novembre 2018 - Celle-ci est susceptible de modification après avis de la commission TAR 2020 Règles du Tir aux Armes Réglementaires

ANNEXE B : AR-15

Les fabrications suivantes d'AR-15 sont admises :

- Colt, Stagarms, Armalite, Knight-SR, Olympic, DPMS, Diemaco, FNMI, SDI-Sabre, Defence Ind., Oberland. Compass Lake, Partisan Ord, Factory, Fulton Armory, etc
- Les armes doivent être chambrées en calibre .223 Remington (5,56 OTAN) ou .222 Remington.

- La conformité des armes présentées au contrôle s'apprécie en fonction des principales variantes résumées ci-dessous. La longueur des canons des armes décrites ci-dessous ne doit pas excéder 20 pouces soit 51 cm. NB : le poids est indiqué sans chargeur, ni matériel d'entretien dans la crosse, ni bretelle. La longueur indiquée inclut le cache-flamme.
- **AR-15 & AR-15 A1 :**
Poids : 2,88 kg et 3,100 kg
Modèles comportant un fût triangulaire, une hausse non dérivable et une poignée de portage monobloc avec le boîtier de culasse. La version A1 comporte un « bolt assist » (poussoir d'aide au verrouillage, sur la droite du boîtier de culasse). Le cache-flamme présente 3 branches, remplacé ensuite par une cage ajourée. NB : en « arme modifiée », l'AR-15 & le A1 reçoivent la lunette Colt en 2 variantes (x3 ou x4) ou toute réplique conforme, fixée sur la poignée de portage.
- **AR-15 A2 & A3 :**
Poids : 3,53 kg M
Modèles comportant un fût cylindrique strié, une crosse rallongée de 2 cm et une poignée-pistolet avec repose-doigt. La hausse devient dérivable et le boîtier de culasse comporte un déflecteur de douille (bossage situé entre la fenêtre d'éjection et le « bolt assist »). NB : en "arme modifiée", la lunette Colt (ou sa réplique) se fixe sur la poignée de portage. Une hausse et un guidon NM-National Match, réglables par 1/2 ou 1/4 de minute d'angle, peuvent remplacer les composants d'origine.
- **AR-15 A4 :**
Poids : 3,77 kg
Modèle sans la poignée de portage fixe, remplacée par un rail Picatinny (comportant de multiples encoches transversales) usiné au sommet du boîtier de culasse. Une poignée de portage amovible est rajoutée et sur laquelle se fixe la hausse A2. Cette poignée est bloquée par 2 molettes latérales. NB : en « arme modifiée », la lunette Colt (ou sa réplique) se fixe sur la poignée de portage, ou bien des organes de visée NM remplacent ceux d'origine.
- **AR-15 M4 :**
Poids : 2,94 kg
Modèle équipé d'une crosse télescopique, ainsi que d'un canon et d'un fût raccourcis. Selon les versions, la poignée de portage peut être monobloc avec le boîtier de culasse, ou rapportée sur un rail Picatinny. NB : en « arme modifiée », la lunette Colt (ou sa réplique) se fixe sur la poignée de portage, ou bien des organes de visée NM remplacent ceux d'origine.
- **AR-15 Sporter :**
Terme générique recouvrant de nombreux modèles commerciaux proposés sous des appellations diverses. Le panachage de composants entre diverses versions est fréquent. L'aspect général doit néanmoins se rapprocher de l'un des modèles de base ci-dessus. NB : les marquages tels « Match grade », « Target Model », etc., n'influent pas sur la recevabilité de l'arme présentée au contrôle, sous réserve de sa conformité générale.
- **COLT C-7 A1 :**

Poids : 3,3 kg

Cette version combine un AR-15 A2 ou A4 et une crosse télescopique de type M4. NB : En « arme modifiée », la lunette Colt (ou sa réplique) se fixe sur la poignée de portage, ou bien des organes de visée NM remplacent ceux d'origine. 2020 Règles du Tir aux Armes Réglementaires

- **Notes diverses :**

Le départ d'origine, de type direct, peut être remplacé par un départ à bossette, sous réserve que le « poidsé de ce départ demeure égal ou supérieur à 2 kg.

Tout AR-15 doit comporter un cache-flamme de type US-GI vissé, et non usiné hors masse du canon. Le lestage (poids ajouté dans le fût et/ou dans la crosse) est interdit.

L'attache avant de bretelle doit être fixée sur le support du guidon, et non sur le garde-main. Celui-ci ne doit pas être monté flottant, mais encastré à l'avant dans une capuche. La version d'origine comporte une plaque de couche mince et antidérapante. Les autres versions comportent une plaque de couche striée en matière plastique rigide, avec ou sans portière de rangement pour le matériel de nettoyage.

La poignée-pistolet des versions A2, A3, A4 & M4 ne doit comporter qu'un seul repose-doigt.

Les optiques ou collimateurs de type « point rouge » ne sont pas admis.

La partie visible du canon doit présenter un diamètre de 19,2 mm au maximum.

La tolérance quant au poids total de l'arme, est de 15 % au maximum en plus du poids indiqué pour chaque version.

Le boîtier de culasse et la carcasse de l'AR-15 étant normalement fabriqués en aluminium, les variantes réalisées en acier ne sont acceptées que si elles demeurent conformes au critère de poids ci-dessus.

- **ANNEXE C : CALIBRES POUR ARMES D'ÉPAULE (hors 22LR)**

La liste ci-dessous inclut les calibres réglementaires ou couramment utilisés sur les armes rechambrées ou recanonées, admises au TAR. Cette liste limitative pourra faire l'objet de compléments ou de retraits.

1/ Les .222 & .223 : 5,45 x 39 (5,45 Soviet), 222 Remington, .222 Remington Magnum, .223 Remington (5,56 OTAN, 5,56 x 45) NB : ces calibres sont réservés aux seules armes semi-automatiques.

2/ Les 6mm : .243 W NB : le .243 W n'est admis que sur les fusils semi-automatiques SIG-Manurhin (CSA), Valmet M-76, FAL et M-14/M-1A. Il est interdit pour toute arme à répétition manuelle.

3/ Les 6,5 mm 6,5 Carcano (6,5 x 52), 6,5 Arizaka (6,5 x 51 SR), 6,5 Männlicher (6,5 x 54 R), 6,5 Mauser (6,5 x 55), 6,5 x 57, 6,5 x 57 R, 6,5 Verguero (6,5 x 58). 6,5/08 (.260 Remington),

4/ Les 7 mm : 7 mm Mauser (7 x 57), 7 x 64, 7/08, 270 W, 284 W, 7 x 57 R 7,35 Carcano (7,35 x 51).

5/ les .30 & 7,5 mm 7,5 MAS (7,5 x 54), 7,5 Suisse (7,5 x 55, 7,5 GP 11), 7,62 OTAN (308 W, 7,62 x 51), 7,62 Mossine (7,62 x 54 R), 7,65 Mauser (7,65 x 53), 7,62 Kalashnikov (7,62 x 39), 30/40 Krag, 30/06 Springfield (7,62 x 63), 30/06 Court-Cartry, 30 US Carbine; 30 M1 Short, 30/284 W, 30/30 W, 30/284 Nolasco, 300 Savage, 307 W. NB : Le cal. 7,62 Kalachnikov n'est admis que sur les seules armes semi-automatiques.

6/ Les .303 : 303 British, 303 Sporting, 7.7mm Arizaka (7.7 x 58 R)

7/Les 8 mm: 8 mm Mauser (7,92 x 57 , 8x57JS), 8 x 57 J RS , 7,92 kurz(7,92 x 33) 8 mm Kropatchek (8 x 60 R), 8mm Männlicher (8 x 50 R), 8 mm Lebel (8 x 50 R), 8 x 60 S, 8 x 64 S,
8/348 W NB : Le calibre 7,92 x 33 n'est admis que sur les seules armes semi-automatiques.

ANNEXE D : ISR – International Service Rifle

ARMES

Toute arme longue ayant l'apparence d'une arme militaire sera acceptée

- Les copies d'armes en 22 LR (même fidèles) sont INTERDITES
- Le calibre militaire original pourra être remplacé par un calibre civil de puissance +/- équivalente
- Toutes les améliorations ou modifications internes NON VISIBLES sont autorisées, pour autant que la sécurité de fonctionnement de l'arme ne soit pas altérée
- Les modifications ne pourront en aucun cas changer la forme extérieure de l'arme. La silhouette originale devra être conservée
- S'il s'agit d'une arme, ou d'une modification, exceptionnelle, un dossier bien documenté devra être joint.
 - Les contraintes imposées par la législation des pays participants seront respectées et autorisées pour tous les participants (exemples : pas de cache flamme, pas de tenon de baïonnette, cache flamme non militaire,)

DETENTE

Le poids de détente de toutes les armes utilisées ne peut être inférieur à 1,360 kg exception faite pour les FSA dont le poids de détente est au minimum de 1,5 kg

APPAREIL OU ORGANE DE VISEE AVANT

- Le guidon doit être OBLIGATOIREMENT du TYPE A LAME
- Des modifications mineures de la lame du guidon sont autorisées (p. ex. modification de hauteur ou d'épaisseur)
- Les guidons NATIONAL MATCH sont autorisés

APPAREIL OU ORGANE DE VISEE ARRIERE

- Des modifications mineures sur les organes de visée, en hausse ou en dérive, clics plus petits, rattrapage du jeu, trous d'œilleton plus grands ou plus petits, faits de façon discrète (voir invisible) sont autorisés
- Les viseurs organes de visée (hausse, œilleton / guidon) NATIONAL MATCH sont autorisés
- EN REGLE GENERALE, les viseurs dioptrés améliorés arrière développés par les arsenaux militaires pour la compétition, et diffusés par eux en quantités non confidentielles, sont autorisés - p.ex. dioptré K31
- Certains dioptrés civils adaptés officiellement sur des armes militaires ou développés spécifiquement sont autorisés, si une documentation technique ou historique est produite par le tireur pour étayer sa modification – p.ex. dioptré ELITE – KARL GUSTAV, ALFRED PARKER – LEE ENFIELD

- Les visées optiques ne sont pas autorisées.

BRETELLE

- La bretelle REGLEMENTAIRE de transport de l'arme peut être utilisée pour stabiliser le tir couché
- La bretelle américaine MOD 1907 peut être utilisée réglementairement : attachée aux deux grenadières, le bras supportant l'arme passé dans la grande boucle.
Une documentation technique ou historique pourra aussi étayer d'autres revendications
- Les bretelles ISFF sont INTERDITES
- L'utilisation d'un bipied est INTERDITE

GANT, VESTE DE TIR, LUNETTES DE TIR

- Gant et veste de tir sont conformes au règlement TAR en vigueur.
- Des lunettes de protection sont obligatoires. Les lunettes de tir du type Knobloch (sans cache œil et iris) sont autorisées mais ne peuvent être portées seules. Si elles sont utilisées, elles doivent être accompagnées de lunettes de protection.

TAPIS DE SOL

- AUTORISE pour autant qu'il ne présente pas de rembourrages excessifs qui pourraient créer un support additionnel au tireur

TELESCOPE DE CONTROLE

- Facultatif (autorisé durant tout le match)

MATCH

- 5 minutes pour une série d'essai libre.
 - 3 séries de 10 coups, chacune en 10 minute
 - 2 catégories et 2 classements : Epreuve N°818 avant 1960, Epreuve 819 après 1960.
 - le tireur doit choisir un des deux classements en fonction de l'arme utilisée 2020
- Règles du Tir aux Armes Réglementaires PAGE 25

ANNEXE E : EPREUVES TIRS COMMEMORATIFS

1 - Epreuve Arme d'épaule

- Distance 100 ou 200 mètres selon les stands – Epreuve N°841
- Armes : toutes les armes ayant servi pendant la 1er Guerre Mondiale jusqu'en 1918 seront homologuées pour cette épreuve.
- La validation des armes autorisées à participer à cette épreuve sera assurée par les arbitres du contrôle des armes.
- Tir : 15 cartouches, tir assis sur appui sur cible C50
- Détail des tirs pour cette épreuve :
 - 5 coups d'essai - (5 mn).

– 10 coups en précision (10 mn).

2 - Epreuve Arme d'épaule

- Mousqueton carabine – Distance 50 mètres ou 100 m selon les stands - Epreuve N°843

- Armes : toutes les armes ayant servi pendant la 1er Guerre Mondiale jusqu'en 1918 seront homologuées pour cette épreuve.

La validation des armes autorisées à participer à cette épreuve sera assurée par les arbitres du contrôle des armes.

Tir : 15 cartouches, tir assis sur appui sur cible C50

Détail des tirs pour cette épreuve :

– 5 coups d'essai - (5 mn).

– 10 coups en précision (10 mn). 2020